

73 - RAPPORT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le comité des règlements fera rapport des résultats du vote lors de l'assemblée générale annuelle.

Révision #1

Créé 2 mars 2023 16:25:32 par Igoulart

Mis à jour 2 mars 2023 16:25:43 par Igoulart